



Chères et chers camarades,

A l'ouverture de notre 17ème Conférence, les sujets d'actualité ne manquent pas ! Et ceux-ci ont évidemment toute leur place dans nos débats.

Qu'il s'agisse des choix et décisions politiques dans notre pays qui entraînent une dégradation de la vie de chacune et chacun. Une situation encore et toujours marquée par le plan d'austérité qu'a décliné le Premier Ministre qui se traduit par plus de sacrifices pour les salariés plus de cadeaux pour les patrons.

Qu'il s'agisse aussi des dernières élections municipales des futures européennes à venir.

Bien sûr comment être rassemblés durant quatre jours et sur six séances sans aborder tout ce qui fait notre environnement social, économique et politique.

En effet, les retraités ne sont pas en retrait de la société, ils sont dans la société. Donc de près ou de loin, ils sont concernés et ils ont des choses à dire. Mais, nous avons aussi ensemble à relever un défi !

En effet, si nous avons souvent un mot à dire sur tout, notre 17ème Conférence de l'UFR doit surtout être un moment privilégié pour évidemment d'abord parler de nous, du monde des retraités, de leur vie, de leurs exigences, de leur place dans la société, de leur place dans la CGT et du développement de la CGT parmi les retraités cheminotes et cheminots.

Avec 16 millions de retraités dans notre pays, le syndicalisme retraité est un enjeu, il gagne à être connu. Le dire n'est pas une formalité. Nous jouons notre crédibilité à l'heure d'enjeux importants sur la vie des retraités et l'avenir du droit à la retraite.

C'est notre capacité à rassembler les retraités qui est posée. Encore faut-il pour cela démontrer toujours plus et mieux que le syndicalisme retraité est utile. Utile non pas comme un service mais comme un lieu et un moment d'accueil, d'information, d'organisation et de mobilisation.

Le syndicalisme retraité ne va pas de soi pour tout le monde y compris parmi des retraités. Il nous faut souvent revenir sur le pourquoi. Avec le vieillissement de la population, nous serons 21 millions de retraités en 2040 et l'enjeu c'est de construire une société pour tous les âges.

Mais construire cette société pour tous les âges ne se fera pas en acceptant le système capitaliste et ce qu'il produit comme oppositions et inégalités. C'est au contraire prendre en compte les évolutions dans la société d'aujourd'hui et se donner les moyens d'intervenir pour répondre aux besoins des retraités et de toutes les générations.

Cher(e)s camarades, nous ne pouvons rester spectateurs du débat sur la place et le rôle des retraités dans le monde d'aujourd'hui et pour cela nous avons besoin d'un syndicalisme retraité fort organisé et revendicatif et ce sujet doit être au centre des débats de notre 17ème Conférence.

Cher(e)s camarades, fin 2103 un homme d'exception nous a quittés je veux parler ici de Nelson Mandela. Le combat pour sa libération a marqué notre engagement syndical. Tout le monde ici a le souvenir des luttes qu'il a menées avec la CGT pour obtenir sa libération.



Au moment où s'ouvre notre 17ème conférence, de nouveaux conflits entre les peuples se font jour et d'autres ne sont toujours pas finis.

En Amérique du Sud, certains pays connaissent de grosses difficultés.

Le Brésil du « miracle » est aussi celui des insurrections urbaines.

Alors que le Brésil prépare un des grands happenings sportifs mondiaux en accueillant la Coupe du Monde de football dans quelques semaines, n'en déplaise à Michel Platini qui considère que les Brésiliens devraient déjà être heureux d'organiser cette épreuve, le Brésil reste un pays où les inégalités sociales sont parmi les plus vives de la planète.

Au Venezuela, la droite et l'extrême droite n'hésitent pas à recourir à la provocation, à la violence pour tenter de renverser un gouvernement démocratiquement élu.

En Thaïlande, deuxième économie de l'Asie du Sud-Est, est aujourd'hui malade de la corruption qui la gangrène et de la faillite de sa classe politique. Le tout met en péril la croissance du pays.

En Turquie, le Premier Ministre Erdogan exerce un pouvoir de plus en plus autoritaire, encadrant plus étroitement la justice comme Internet.

En Algérie, la réélection pathétique pour un 4ème mandat d'Abdelaziz Bouteflika avec un taux d'abstention important, montre la fracture qu'il existe entre le peuple Algérien notamment la jeunesse et leurs dirigeants.

La situation reste très tendue en Centrafrique.

Le Président Hollande a décidé d'engager l'armée française en Centrafrique, une ancienne colonie de notre pays, et ce sans aucune consultation du Parlement.

Cette nouvelle guerre française (désapprouvée par 64% des citoyens de notre pays) permettra-t-elle au Centrafrique de sortir du chaos ? Rien n'est moins sûr, d'autant que les objectifs de l'opération "Sangaris" restent assez opaques...

Ces interventions donnent le sentiment que la France perpétue une tradition interventionniste faisant d'elle le gendarme de l'Afrique. Difficile pour certains de tourner la page de cent ans d'Histoire marquée par la prédation esclavagiste puis coloniale !

La guerre civile déchire aussi le Sud-Soudan depuis la fin 2013, sur fond de contrôle du pétrole, et ce dans un silence médiatique assourdissant, provoquant un renforcement des forces onusiennes – la mission Minuss – pour mettre fin au conflit opposant les peuples représentés par le Président d'une part et d'autre part l'ancien Premier Ministre.

La situation est toujours aussi dramatique en Syrie où les affrontements perdurent, notamment en raison de l'aide financière apportée par les pays du Golfe, au 1er rang desquels on trouve l'Arabie Saoudite et surtout le Qatar, à ces "combattants de la liberté" que sont les djihadistes.

Les interventions militaires d'Israël sur la frontière libano-syrienne continuent. Depuis des décennies, ce pays ne respecte ni les droits de l'Homme en Palestine, ni le droit international, ni les résolutions de l'ONU et ce en toute impunité, protégé qu'il est par l'oncle Sam et bien d'autres !

Ce pays continue en toute impunité à spolier le peuple palestinien en occupant des territoires en toute illégalité en Cisjordanie. François Hollande et son Ministre des Affaires Etrangères Laurent Fabius, si prompts à donner des leçons

dans d'autres régions du monde en brandissant le droit international, pourraient engager la France et l'Europe aux cotés de ceux qui œuvrent pour la paix. Ils pourraient et ils ne le font pas. Ils font croire que les éternelles réunions entre Israéliens et Palestiniens permettent d'éviter le pire, ce qui est faux, l'exemple de la poursuite d'occupation en territoire Palestinien en est la preuve.

Mais c'est sans doute en Ukraine que la situation est la plus tendue notamment dans l'Est, alors que doit se tenir l'élection présidentielle le 25 mai prochain.

Si, au départ, bon nombre d'Ukrainiens ont soutenu le mouvement de contestation contre la politique du Président Ianoukovitch, très rapidement se sont engouffrés dans la brèche des éléments d'extrême droite se revendiquant publiquement de l'idéologie nazie.

Depuis le début de cette crise, Washington et ses alliés, qui caressent le rêve de voir l'Ukraine intégrer l'OTAN pour affaiblir la Russie, n'ont cessé de souffler sur les braises.

Cette crise a pour toile de fond l'enjeu stratégique que représente l'Ukraine pour les grandes puissances qui s'affrontent dans une guerre économique féroce. 70 % du gaz et du pétrole russes transitent par l'Ukraine, et l'Europe représente 90 % des achats de pétrole russe. Ce n'est pas le retour de la Guerre froide auquel nous assistons mais bien à un conflit au sein du G8 entre, d'une part, les États-Unis, appuyés par l'UE et servis par l'OTAN, et, d'autre part, la Russie pour sauver ou conquérir leur place parmi les puissances mondiales.

Une solution politique doit seule permettre à l'Ukraine de se sortir du chaos actuel. Par exemple en favorisant des évolutions constitutionnelles importantes qui devront respecter et renforcer les droits des habitants des différentes régions et notamment de ceux vivant dans l'Est du pays, afin d'éviter ainsi toute mise en cause de l'intégrité territoriale du pays. En définitive, c'est aux Ukrainiens et à eux seuls d'en décider.

Plus globalement, il est urgent que l'Ukraine cesse d'être l'enjeu d'un chantage sur son avenir et sur les alliances régionales. L'Ukraine doit être un pont entre l'Europe et la Russie et non le lieu de tensions entre puissances rivales.

La France a une responsabilité particulière pour que l'Union Européenne revoie de fond en comble ses relations avec la Russie et travaille avec elle à l'élaboration d'une politique de voisinage qui dépasse les tensions et ruptures du passé par la mise en place d'un partenariat de haut niveau fondé sur des échanges économiques, politiques et culturels dans un cadre de sécurité commune qui appelle au retrait des forces armées étrangères de l'Ukraine.

La France doit parler d'une voix qui lui est propre pour la paix et la démocratie.

Cher(e)s camarades, en 2013, l'Union Européenne et les Etats-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement. Ce serait l'un des accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement les plus importants jamais conclus, représentant la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux.

Or, il se négocie dans l'opacité la plus totale, alors que cet accord pourrait avoir des conséquences considérables dans bien des domaines (agriculture, énergie, internet, services,...). Il vise en effet le démantèlement ou l'affaiblissement de toutes les normes qui limitent les profits des entreprises, qu'elles soient européennes ou états-

uniennes et inscrit le droit des multinationales au-dessus de celui des Etats.

Au travers ce traité, le capitalisme mondialisé qui a encore besoin d'un Etat dominant pour lui servir de bélier et de bouclier, veut affirmer sa domination sur le monde pour le remodeler à son profit.

Ce sont sur les Etats-Unis, l'Union Européenne n'étant qu'un supplétif, que les firmes transnationales continuent à miser qu'elles aient un ancrage états-unien ou européen.

En clair, cet accord est un cheval de Troie destiné à mettre au pas les gouvernements en détruisant ou en réduisant leur rôle régulateur sur les relations commerciales.

Le gouvernement et ce n'est pas ce que semble vouloir faire François Hollande doit peser de tout son poids pour rejeter ce traité, afin que les pouvoirs publics conservent leurs prérogatives souveraines quant à la définition des normes et lois protectrices de l'intérêt général.

Cher(e)s camarades, le 25 mai 2014, près de 390 millions d'européens, dont 120 millions de retraités, seront appelés à voter pour choisir la composition du neuvième Parlement de l'histoire de l'Union Européenne (UE). Les enjeux européens se posent aujourd'hui d'une manière radicalement nouvelle par rapport aux périodes passées. Tout d'abord, en raison de la profondeur et de la violence de la crise qui frappe les populations de tous les pays membres de l'UE. En Grèce, on est aujourd'hui au-delà de la destruction de la cohésion sociale et très proche de la crise humanitaire. Des jeunes Espagnols sont contraints d'aller travailler en Allemagne. Des jeunes Portugais s'expatrient au Mozambique et en Angola, non pas cette fois comme des colons, mais comme des migrants économiques.

En France, sous couvert de compétitivité, des milliers d'emplois sont supprimés. Au nom des critères de gestion européens, on augmente les impôts, dont les impôts indirects, et on réduit les services publics, on recule, année après année, l'âge de départ réel à la retraite. L'adoption par le Parlement Européen, le 15 janvier 2014, de la nouvelle législation européenne sur les marchés publics et les contrats de concession, menace de privatiser notre système de sécurité sociale.

Les chiffres ne rendent qu'imparfaitement compte de la réalité humaine, mais cette Europe de l'argent roi, c'est 27 millions de chômeurs. Le quart de la population, soit 120 millions d'Européens, est considéré comme pauvre. Dix-huit millions d'Européens bénéficient du programme d'aide alimentaire aux plus démunis. Près de deux millions d'exploitations agricoles ont disparu depuis 2002.

Cette Europe du profit est de plus en plus antidémocratique, voire autoritaire.

La preuve, le 15 mai 2013, 600 syndicalistes retraités européens avec la FERPA* (branche retraités de la Confédération européenne des syndicats) intervenaient auprès des institutions européennes pour proposer une « initiative citoyenne européenne (ICE) » pour faire reconnaître la question de la perte d'autonomie et de la dignité des personnes âgées. La réponse de la Commission Européenne a été très claire : cette question ne rentre pas dans le champ de compétence de l'Union Européenne.

L'initiative citoyenne c'est l'organisation d'une grande pétition devant rassembler un million de signatures cumulées dans les différents pays de l'Union. La « dictature » de la Commission, avec la complicité des chefs d'Etat, est manifeste.

L'enjeu de ces élections est grand pour les citoyens Français et européens. Peu médiatisée et présentée

comme sans grande importance, voire comme défouloir face au mécontentement engendré par la politique du gouvernement Valls, cette élection passionne peu... alors que ce sont les instances européennes qui définissent les orientations politiques majeures : la plupart des décisions nationales sont la déclinaison des directives et règlements européens.

Les cheminots actifs et retraités ont une raison supplémentaire de s'occuper de l'Europe c'est que celle-ci s'occupe aussi du ferroviaire et elle ne nous veut pas du bien avec le 4ème paquet ferroviaire. Son contenu hypothèque dangereusement l'avenir des cheminots en France et dans les autres pays européens.

Contrairement à ce qui était prévu, aucun bilan n'a été tiré à la suite des premiers paquets ferroviaires. Pourtant, ils ont mené à des hausses de tarifs pour les usagers, à une détérioration des conditions de travail pour les salariés, mais aussi de la sécurité des circulations comme en témoignent les catastrophes ferroviaires qui ont marqué l'année 2013.

Enfin, il faut noter que pour le Fret, il n'y a eu aucun rééquilibrage entre le rail et la route, bien au contraire, à l'exemple de la France où le trafic assuré par fer a été presque divisé par trois !

Et pourtant, malgré un tel bilan, sous la houlette de Siim Kallas, l'ultralibéral Commissaire européen aux Transports, Bruxelles veut poursuivre dans cette voie avec ce 4ème paquet destiné à achever la libéralisation du rail et à l'ouvrir totalement à la concurrence, afin de favoriser le dumping social pour servir les intérêts du capital.

Malgré les mobilisations comme à Strasbourg avec le rassemblement de 4000 cheminots Européens et à cette occasion la remise aux parlementaires européens des 12 000 premières signatures de la pétition unitaire CGT, UNSA, SUD-Rail contre ce 4ème paquet, ils continuent leur politique de libéralisation du rail.

En effet, après un vote favorable en Commission Transport, le Parlement Européen a adopté, le 26 février en première lecture et à une très large majorité, le 4e paquet ferroviaire, sans prendre en compte la demande faite par ETF de rejeter l'ouverture du marché et la directive de gouvernance.

Seuls les députés du groupe de la Gauche Unie Européenne où figurent les députés français communistes et Front de Gauche ont voté contre. Les députés français de droite et ceux du Parti Socialiste ont voté pour, quant aux députés Verts, ils se sont courageusement abstenus !

Malgré ce premier vote, rien n'est encore joué ! Ce 4ème paquet ferroviaire sera examiné en juin en Conseil des Ministres des Transports et, s'il n'est pas adopté dans les mêmes termes, il reviendra en 2ème lecture au Parlement Européen durant le 1er semestre 2015.

Il nous faut donc poursuivre la mobilisation en continuant à faire signer la pétition car le 25 février à Strasbourg, il manquait certaines régions et certaines grosses sections ! Cela montre que tous nos militants n'ont pas pris conscience de la gravité de l'attaque, une attaque qui ne concerne pas que les actifs, contrairement à ce que peuvent penser certains retraités !

Aussi, devant le risque d'explosion de l'abstention, et sans empiéter sur le rôle du politique, il nous appartient, en tant que syndicalistes, d'alerter les salariés actifs et retraités sur les enjeux de cette élection qui nous concerne tous. Il en va de notre avenir : on continue dans cette voie régressive ou on change la donne ?

En lien avec les actifs, demandons des comptes aux députés européens qui ont voté le texte le 26 février. Mettons tout en œuvre pour que les cheminots s'expriment le 25 mai en faveur des candidats portant des valeurs pour la construction d'une Europe fondée sur la solidarité, la justice, la paix, la fraternité, donc à l'opposé d'une Europe basée sur la concurrence et la libéralisation.

Cher(e)s camarades, lors de notre 16ème conférence dans ce même lieu en mai 2011, nous étions sous le gouvernement Sarkozy à un an de l'élection présidentielle qui a vu la victoire de François Hollande à l'époque la CGT avait appelé à battre Nicolas Sarkozy tout en disant que même avec un changement de Président, la satisfaction de revendications des salariés passerait par leur mobilisation.

Deux ans après l'élection de François Hollande, nous ne pouvons que constater que le monde du travail ne s'est pas assez mobilisé et que cela a permis à François Hollande de tourner le dos à ses engagements.

Chez un grand nombre de salariés, cette élection avait fait naître l'espoir. Il y avait même l'espoir que la voix de la CGT serait entendue puisque le président de la République déclarait vouloir faire du dialogue social une méthode de gouvernement.

Force est de constater, dans les faits, que ce n'est pas la voie qu'ont choisi le Président de la République et le gouvernement dans la première partie de ce quinquennat.

La situation économique et sociale en France résulte de l'application du TSCG qui impose à la France de respecter la « règle d'or » budgétaire et de présenter son budget à la Commission Européenne avant de le soumettre au vote de son Parlement. Tout est fait pour dessaisir le peuple de ses prérogatives et en finir avec la démocratie.

Et ce n'est qu'un début puisque, au prétexte d'économies, le Président de la République a annoncé un big bang dans nos institutions territoriales : créations de métropoles, fusions de communes, de départements et de régions... En fait, cette opération de recentralisation, qui s'inscrit dans une réduction de la dépense publique, éloignera les citoyens des pouvoirs de décision et conduira à une diminution des services publics.

François Hollande a choisi la poursuite d'une politique libérale qui dégrade la situation des salariés et réduit leurs droits sociaux. Il a choisi de passer des accords avec le patronat pour orienter les lois. Je citerais la réforme des retraites, la non revalorisation du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires, la réduction des droits des représentants des salariés pour lutter contre les plans de licenciements ou la réforme de l'inspection du travail. Le risque pour la démocratie sociale de suppression des élections prud'homales est un volet particulièrement inquiétant des projets gouvernementaux. Les aides publiques en faveur des entreprises sous la forme d'exonérations sociales et fiscales sont inefficaces pour créer de l'emploi. Les montants colossaux concernés aggravent notre déficit public sans relancer la croissance qui permettrait de les compenser.

L'exemple d'Alstom est révélateur de la stratégie gouvernementale tout en hurlant et gesticulant qu'ils veulent défendre la souveraineté économique Hollande, Valls, Montebourg plutôt que de réfléchir pour rentrer majoritairement dans le capital d'Alstom comme le réclame la CGT, préfèrent arbitrer en deux offres capitalistiques qui seront destructrices pour l'emploi et l'économie.

Le résultat des élections municipales est un désaveu cinglant du gouvernement et en premier lieu du Président de la République et de sa politique menée.

Ces résultats électoraux démontrent que les salariés ne croient plus en la capacité du politique à changer les choses. Alors que c'est une même majorité qui est au pouvoir à l'Assemblée Nationale, au Sénat, et dans une majorité de collectivités territoriales, le Président de la République et son gouvernement ont fait le choix de se priver de tous les leviers d'action dont ils disposaient et ont laissé le MEDEF piloter le pays.

Ce qu'ils appellent baisser le coût du travail est devenu un dogme.

En clair, cela veut dire baisser la rémunération du travail, des salaires et les pensions, réduire le financement de la sécurité sociale.

Pas étonnant que avec une telle politique qui tourne le dos aux promesses faites dans la campagne des présidentielles, les salariés de ce pays aient sanctionné ce gouvernement.

Une sanction par l'abstention, qui atteint des records, notamment chez les jeunes, les ouvriers et les employés, et plus largement les salariés. Cette abstention est très marquée dans l'électorat de gauche, qui ne s'est pas déplacé pour aller voter, ce qui contribue à expliquer le bon score de la droite.

Ces élections montrent aussi la montée du score du Front National qui dirige 13 mairies et a plus de 1000 élus municipaux.

Le désenchantement et la colère, le sentiment d'être abusés, constituent le socle sur lequel reposent les progrès du Front National.

Mais attention, ces élections montrent que l'extrême droite n'est plus seulement utilisée comme un cri de rage, elle apparaît maintenant comme une alternative crédible qui n'a pas encore été essayée.....

Nous savons que les sentiments de peur de l'autre, de repli nationaliste, de défiance à l'égard de la démocratie progressent dans l'opinion des français et des salariés.

Les idées d'extrême droite ont une constante à travers l'histoire.

Elles véhiculent une conception de la société basée sur l'autoritarisme et la limitation de la démocratie, le libéralisme économique associé à un protectionnisme nationaliste, le racisme et la xénophobie.

Ce sont sur ces bases fondatrices que s'appuie aujourd'hui le Front National qui adapte son discours en utilisant les peurs et les fragilités sociales engendrées par la crise et par le renoncement du gouvernement.

Un des principaux dangers réside d'ailleurs dans la stratégie qui est la sienne de se réclamer du peuple, en reprenant à son compte, à travers un discours simpliste, l'expression des difficultés rencontrées par le plus grand nombre.

Le Front National profite de l'absence de décisions politiques propres à ouvrir des perspectives de progrès social pour sortir de la crise et il cherche à se présenter comme le rassemblement des mécontents.

Le syndicalisme ne peut pas rester spectateur de ce qui se joue au niveau politique et qui concerne la vie et l'avenir des

salariés, y compris dans la perspective des échéances politiques.

La CGT porte des valeurs universelles de solidarité, de fraternité, d'égalité entre les salariés.

C'est fort de ces valeurs qu'elle est engagée avec d'autres organisations syndicales et le monde associatif dans une bataille au quotidien contre l'extrême droite.

Le remaniement ministériel intervenu dernièrement ne va sûrement pas apaiser les inquiétudes.

Quand on a entendu le Président de la République, c'est un remaniement pour ne rien changer.

En remplaçant Jean-Marc Ayrault par Manuel Valls, François Hollande a envoyé au patronat le signal qu'il attendait.

François Hollande a nommé à Matignon l'ennemi des 35 heures, le partisan de la TVA sociale, celui qui stigmatisait les Roms. Cela n'augurait rien de bon pour la suite. Et on l'a vu rapidement quelques jours après sa nomination avec l'annonce de son pacte de responsabilité.

Si les salariés ne voient pas venir le retournement économique, celui de François Hollande de servir la finance plutôt que de la combattre semble lui bien compris.

D'ailleurs, le patronat l'a bien compris non content de triompher sur presque tous les fronts, le Président du MEDEF, Pierre Gattaz, s'est prononcé pour instaurer un sous SMIC.

Cette prise de position, si elle peut apparaître comme une provocation, et une manœuvre pour faire accepter son pacte de solidarité, elle montre qu'il se sent soulevé par les courants d'air porteurs qui soufflent de l'Élysée à Matignon, Hollande et son Premier Ministre ont pris l'habitude de ne tendre que l'oreille droite, Pierre Gattaz l'a compris mieux que personne.

Avec le pacte de responsabilité, notre protection sociale est au centre des attaques patronales et gouvernementales.

Le Gouvernement actuel, dans la droite ligne de ses prédécesseurs, est en train de démanteler le système de Protection Sociale qu'avait bâti Ambroise CROIZAT en 1945.

La cotisation plutôt que l'impôt fut le choix du législateur à l'unanimité à l'Assemblée provisoire et Ambroise CROIZAT indiquait alors que cette cotisation était en lien avec le travail, la création de richesses de la classe ouvrière et que la cotisation de l'employeur ne constituait qu'une part de l'entreprise avec celle du salarié prise sur les richesses créées.

De tout temps, le patronat et le capital n'ont eu de cesse de remettre en cause ce système de financement solidaire notamment par le transfert sur l'impôt avec la CSG.

Depuis 1990, la part des cotisations dans le financement de la Sécurité Sociale est passée de 86,8 % à 67,3 % pendant que la part de l'impôt incluant la CSG passait de 4,9 % à 28,6 %.

Aujourd'hui, la part de la CSG représente 36 % des ressources de la CNAM et 25, 4 % de la CNAF.

Depuis cette époque, 290 milliards d'euros ont été soutirés de la richesse produite par le travail dans l'entreprise et donc de la Sécurité Sociale, pour être transférés au financement des dividendes au travers de la fiscalisation et des intérêts exigés par le système financier aux entreprises.

Nous sommes bien dans l'esprit du rapport GALLOIS visant à réduire les charges sociales des entreprises, dans un contexte de crise où elles seraient confrontées à une perte de compétitivité imputable selon elles à un coût du travail trop élevé.

Nous refusons ce postulat libéral présentant le financement de la Protection Sociale comme une charge pesant sur la compétitivité des entreprises et sur l'emploi.

Au contraire, nous considérons qu'il pourrait contribuer à un nouveau type de développement, centré sur la promotion des salaires, de l'emploi, du développement des ressources humaines.

Nous récusons également la mise en place de mécanismes d'exonérations de cotisations patronales pour soi-disant soutenir l'emploi et nous nous interrogeons sur la pertinence et l'efficacité de cette politique de réduction des coûts du travail, amorcée dès 1979.

Quand on regarde de près le montant actuel des exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises de 200 milliards d'euros.

200 milliards d'aides publiques payées par l'impôt et sans aucune évaluation de leur efficacité en matière économique et sociale.

200 milliards d'aides publiques qui sont par contre très efficaces pour l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires.

200 milliards, c'est 10 fois le déficit annuel des caisses de retraites, c'est 30 fois celui de l'assurance maladie.

Avec son pacte de responsabilité, édulcoré par un soi-disant pacte de solidarité, le Président de la République a décidé de se soumettre aux exigences du patron du MEDEF en supprimant les cotisations patronales pour la politique familiale au nom de la baisse du coût du travail, François HOLLANDE fait un cadeau de plus de 35 milliards d'euros à rajouter aux 20 milliards du CICE.

Financées par une nouvelle réduction globale de la dépense publique de 55 milliards d'euros d'ici à 2017, ces exonérations impliquent de prendre encore ces 35 milliards d'euros dans la poche des salariés et retraités et de remettre en cause la politique familiale dans son principe et son fonctionnement.

Le choc social qui en découlera sera sans précédent.

Le sacrifice de la politique familiale aura des conséquences sur la natalité et donc sur le financement des retraites.

C'est la cohérence de la Sécurité Sociale qui est attaquée par cette régression sociale de près de 70 ans.

D'autant plus qu'en s'attaquant ainsi aux familles et à notre système de Sécurité Sociale solidaire, le Gouvernement n'engage en rien une politique permettant de répondre aux déséquilibres des branches de la Sécurité Sociale, ni aux déficits publics. En revanche, il ouvre la voie à une refondation du modèle social français dont le centre de gravité ne serait plus la protection des familles et des travailleurs, mais la protection des entreprises et de leur rentabilité financière que le Président semble confondre avec leur compétitivité.

Le transfert de la gestion des Prestations Familiales des Cheminots de la SNCF vers la CAF à l'horizon 2015 relève de ses objectifs de régression sociale. La Direction SNCF s'appuyant sur la stratégie du Gouvernement pour amplifier son objectif de dégradation du Statut, du régime spécial et de ses droits.

Nous ne sommes pas plus rassurés par les dernières annonces de Manuel VALLS concernant les 50 milliards d'économies à trouver avec une ponction sans précédent sur l'assurance maladie avec 10 G€ et les dépenses de Protection Sociale avec 11 G€.

Pourtant, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 avait déjà donné le ton de la rigueur et de l'austérité.

Bâtie pour réduire la contribution du capital et des entreprises au financement de la Sécurité Sociale, cette loi de financement 2014 répond aux exigences du capital et contribue explicitement à une refonte d'ensemble de notre système de Protection Sociale revendiquée par le Patronat.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 a jeté des bases de la future réforme du financement dont la concertation doit amener des conclusions au printemps de cette année, nous y sommes.

Le cadrage de J.M AYRAULT lorsqu'il était 1er Ministre était clair : « aller à une évolution de l'architecture du financement de la Protection Sociale et une remise à plat de la fiscalité que le Gouvernement a engagée ».

La lettre de missions du 1er Ministre précisait ce cadrage : « étudier les pistes qui permettraient de mieux asseoir et de diversifier les ressources de la Protection Sociale, afin de rééquilibrer la part des contributions reposant uniquement sur le travail ».

Si nous voulons éviter de nouvelles taxes ou augmentations de CSG, nous n'avons pas intérêt à rester spectateurs à attendre les conclusions : il nous faut faire connaître les propositions de la CGT en la matière et développer les luttes.

Un autre sujet nous interpelle, cela concerne les dépassements d'honoraires dont sont de plus en plus souvent victimes les retraités.

En 2013, plus de 10 millions de personnes en France ont renoncé à des soins de santé faute de moyens.

Parmi ceux-ci 2,5 millions étaient privés de mutuelle.

Les dépassements d'honoraires des médecins spécialistes du secteur II ont progressé de 9 % en 3 ans. Ils se montent à 2,158 milliards d'euros par an.

Le taux de dépassements est passé de 37 % à 54 % en 15 ans. Le reste à charge des Français en matière de santé (sommes non remboursées par la Sécurité Sociale ou CPRP) se montant à 17,6 milliards d'euros, soit 9,6 % des dépenses de santé. L'accord de DUPES signé en décembre 2012 entre les syndicats de médecins, l'assurance maladie et la mutualité, sur recommandation du Gouvernement pour encadrer ces dépassements, n'a rien réglé.

Cet accord visait à garantir l'accès aux soins avec la mise en place d'un nouveau contrat d'une durée de 3 ans, réversible fixant une limite de 100 % des dépassements pour les médecins du secteur 2.

Dans le même temps, il octroyait une revalorisation des tarifs pour les médecins du secteur 1.

Comme le redoutait la CGT, cet accord n'a rien réglé car il ne s'attaque pas aux causes réelles. Nous sommes toujours confrontés à des dépassements d'honoraires. Près de 80 % de gynécologues et de très nombreux chirurgiens, ophtalmologues ou des ORL continuent de pratiquer des dépassements d'honoraires.

Même la Ministre de la Santé reconnaissait, récemment, que cet accord n'avait pas été concluant.

Pour la CGT, seule une couverture à 100 % par la Sécurité Sociale ou la CPRP des soins de santé, avec l'interdiction de dépasser les tarifs Sécurité Sociale au niveau des praticiens, pourra répondre aux besoins de santé des citoyens. Il faut également supprimer les franchises, forfaits et remboursements de médicaments survenus ces dernières années.

Ces revendications seront mises en avant lors des discussions à venir dans le cadre de la stratégie nationale de santé, même si le projet de loi prévu à cet effet vient d'être repoussé en 2015.

Néanmoins, le ton a été donné lors du changement de Gouvernement où, au départ, Marisol TOURAINE gardait seulement le Ministère des Affaires Sociales avec l'objectif d'un secrétariat à la santé seulement. La fronde de certains élus a ramené la santé au sein du Ministère. Par contre, le décret d'attribution déterminant le champ de compétences du Ministère est sans ambiguïté.

Monsieur SAPIN : « outre la préparation de la loi de financement de la Sécurité Sociale dont il est chargé conjointement avec Madame TOURAINE, est responsable de l'équilibre général des comptes sociaux et des mesures de financement de la protection sociale ».

En clair, c'est le Ministère de l'Economie et des Finances qui impulsera les questions sociales et de santé.

Le ton est donné vis-à-vis de la future loi santé.

Tout comme les recommandations du rapport des inspections des affaires sociales et des finances remises à AYRAULT pour préparer cette loi santé chiffrant à 15 milliards d'euros les économies à réaliser d'ici à 2017 en jouant uniquement sur la pertinence et l'efficacité des soins où 60 % des gains devraient provenir des hôpitaux.

Dans ces recommandations sont évoqués le recours prioritaire à la chirurgie ambulatoire, la fermeture des blocs opératoires sous-utilisés, la suppression de postes alors que par manque de moyens, l'hôpital public a de plus en plus de mal à répondre aux besoins de santé.

C'est pourquoi, dans ce contexte, il nous faut poursuivre la revendication d'un moratoire sur la fermeture de lits sanitaires dans les centres hospitaliers locaux.

Sur l'ensemble de ces questions, nous pouvons nous appuyer sur le baromètre d'opinions du Ministère de la Santé, resté dans les tiroirs des bureaux, évoquant que 2/3 des français trouvant normal que les pays consacrent 1/3 du revenu national à la protection sociale.

22 % jugent inacceptables les inégalités portant sur l'accès aux soins.

De plus, le 7ème baromètre de santé en Europe situe le taux de renoncement aux soins à 33 % en France en 2013 (soit + 6 % par rapport à 2012), alors qu'il n'est que de 24 % en Allemagne et 18 % au niveau de l'UE.

Ces éléments de baromètre nous démontrent malheureusement que la France est en train de perdre son leadership en termes de santé et protection sociale.

Espérons qu'il n'en soit pas de même au sujet de la future loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui devait accoucher au Conseil des Ministres du 09 avril pour un débat parlementaire autour des mois de juin / juillet. Le séisme électoral des municipales est passé par là avec le changement de Gouvernement et le report des échéances prévues.

Si cela nous laisse un peu plus de temps pour faire connaître nos appréciations et nos propositions, notamment pour convaincre de la nécessité de peser sur le contenu de la loi afin de gagner une participation massive des retraités à la manifestation nationale du 03 juin, nous n'avons pas de temps à perdre.

La concertation engagée par le Gouvernement a duré 2 mois entre décembre et février et n'a réuni que des soi-disant experts (professionnels de santé, conseillers généraux en charge des questions sociales, responsables de maisons de retraite ou de la mutualité). Les Organisations Syndicales ont été reçues dans ce processus. On peut regretter que les débats organisés n'aient concerné que des initiés et qu'ils soient restés semi-confidentiels.

De ces débats, il ressort des propositions qui, pour la plupart d'entre elles, correspondent à des besoins importants en matière de prise en compte de la perte d'autonomie, qu'elle soit à domicile ou en établissements spécialisés.

Près de 700 millions d'euros devraient être attribués :

- 40 millions d'euros pour l'adaptation des logements privés sur 3 ans sachant que 85 % des ménages de plus de 60 ans sont dans le parc privé, dont 85 % sont propriétaires et 10, 5 % sous le seuil de pauvreté. Cet effort financier sera néanmoins loin de répondre au retard pris dans ce domaine où seulement 6 % des logements sont adaptés au vieillissement.
- 185 millions d'euros pour la prévention dont 140 millions pour les aides techniques et 40 millions pour un forfait autonomie en loyers logements. La plupart de ces investissements iront pour la prévention des chutes ou ateliers mémoires sachant que nous constatons 450 000 chutes en 2012 occasionnant 9 000 décès.
- 375 millions d'euros pour la revalorisation du plafond d'aide à l'APA pour les GIR 1 à 4, effort nettement insuffisant au regard d'un reste à charge de près de 10 milliards d'euros au niveau des familles.
- 25 millions d'euros pour la professionnalisation des acteurs.
- 80 millions d'aides aux aidants concernant 4,3 millions de personnes dont 88 % de femmes avec un niveau de dépression important au niveau de ces personnes, souvent mal formées et laissées à l'abandon.

Nous ne pouvons pas faire la fine bouche sur le niveau de ces investissements, certes insuffisants face aux enjeux mais qui répondent pour partie à des revendications que défend la CGT depuis des années.

Le problème de fond le plus important réside dans la provenance de ces investissements qui viendront principalement de la CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie) dont le budget n'est que de 3,66 milliards d'euros.

Or, la CNSA, mise en place en 2004 après la canicule de 2003 faisant des milliers de morts, est un établissement public créé hors champ de la Sécurité Sociale.

Les sources de financement de la CNSA viennent essentiellement des salariés et des retraités :

- Par la CSA (journée de travail gratuit des salariés) à hauteur de 2, 39 milliards d'euros,

- Par la CSG à hauteur de 1,19 milliard d'euros,
- Par la CASA depuis le 1er avril 2013 retenue sur la pension des retraités imposables.

Or, la 1ère partie du projet de loi concernant l'aide à domicile n'est pas celle qui va demander le plus de moyens.

La 2ème partie devant être votée dans la fin du quinquennat, demandera près de 11 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2040 et concernera les établissements avec l'obligation de plus de 500 000 places supplémentaires pour répondre aux besoins.

Si on en reste au financement par la CNSA hors champs de la Sécurité Sociale, qui n'a qu'un budget de 3,66 milliards d'euros, il faudra obligatoirement augmenter ses ressources donc par ricochet soit la CSG, soit la CASA ou la CSA avec une journée ou plusieurs supplémentaires de travail gratuit.

Cela sous-entend que les salariés et retraités seraient une nouvelle fois ponctionnés.

D'où l'extrême importance d'insister sur la proposition CGT d'intégrer le risque « autonomie » dans la branche maladie de la Sécurité Sociale, cette revendication étant fondamentale.

D'ici le débat à l'Assemblée du projet de loi, nous avons intérêt à faire connaître nos propositions contenues dans le diaporama réalisé par l'UFR et gagner une mobilisation massive des retraités pour la manifestation du 03 juin à Paris.

Sur cette question des enjeux autour de la protection sociale, comment ne pas aborder la loi de sécurisation de l'emploi signée par la CFDT, CFTC, CGC actant la généralisation de la couverture complémentaire santé et de ce fait un nouveau recul de la Sécurité Sociale qui engendrerait les contrats collectifs.

Depuis leur mise en place, les contrats collectifs ont ouvert la voie à de nouveaux transferts de charge vers les complémentaires santé.

Notre protection sociale est avant tout assise sur un haut niveau de régime obligatoire, même si des transferts vers les complémentaires se sont opérés ces dernières années.

L'amélioration réelle de la couverture des salariés et de l'ensemble des français ne peut donc s'envisager qu'en renforçant le régime obligatoire de la Sécurité Sociale.

La force de notre système de couverture sociale obligatoire ou complémentaire, c'est son universalité garantie de la solidarité entre malades et bien portants, entre générations et entre professions.

Le dernier accord conclu pour les 15 000 contractuels de la SNCF n'a pas échappé à ce constat, privilégiant HUMANIS au détriment de l'offre VIAMUT portée par des mutuelles de cheminots.

On ne peut que déplorer que la CFDT, au-delà de sa signature de la loi sécurisation de l'emploi, ait demandé la mise en œuvre d'un contrat groupe pour les cheminots par courrier adressé au Président Pépy.

Si la SNCF accédait à une telle demande, ce serait la mort programmée à plus ou moins long terme de notre régime spécial et de nos mutuelles de cheminots.

Nous devons donc déployer une énorme bataille des idées sur les dangers que représente la mise en place de couvertures santé obligatoires en amenant les arguments nécessaires.

Autre problème qui nous concerne c'est le mode de calcul de la compensation « bilatérale maladie », en fonction du résultat financier de l'ensemble du régime.

Cette compensation, qui date des années 70, vise à organiser une solidarité entre les assurés des différents régimes d'assurance maladie sur la base de l'application des règles du régime général et compense le déséquilibre démographique du régime.

Or, le Gouvernement a décidé d'adapter la compensation bilatérale à l'ensemble du résultat financier et non en fonction d'un mode de calcul cohérent et juste, mettant ainsi en cause les droits des cheminots et l'avenir même du régime spécial.

Mais en cas de déficit du Régime Spécial, il n'y aura pas de compensation et ce sont les prestations qui seront réduites ou les cotisations augmentées.

Par ce fait, les mesures spécifiques non pérennes financées par l'excédent d'environ 100 millions d'euros dégagés par le régime spécial (forfait optique, prothèses auditives, participation pour fauteuil roulant, participation aux frais de logement pour les parents d'un enfant hospitalisé, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé...), sont gravement menacées pour l'avenir.

Dans ce contexte s'il n'y a pas de mobilisations pour faire influencer les décisions dans le sens des intérêts des salariés et retraités, ils risquent de continuer à payer très lourdement la facture.

Nos pensions, notre pouvoir d'achat sont aussi au centre des attaques gouvernementales.

En effet, depuis la fin de la péréquation au 1er janvier 2009, les cheminots subissent comme tous les autres retraités une baisse du pouvoir d'achat de leurs pensions résultant de leur indexation sur l'évolution moyenne annuelle des prix. Certains retraités, y compris parfois dans nos rangs, pensent que cette indexation préserve notre pouvoir d'achat... Hélas, c'est loin, très loin d'être le cas !

Et ce pour plusieurs raisons :

- d'abord, l'indexation s'appuie sur un indice des prix qui ne reflète pas la réalité des hausses subies par les retraités dont les dépenses dites "contraintes" constituent une part d'autant plus importante que leurs pensions sont faibles !
- ensuite, le mécanisme d'indexation qui, d'une part ne prend en compte que l'évolution moyenne annuelle des prix de la consommation de l'ensemble des ménages, comme s'il n'y avait pas de différence entre celle de Mme Betancourt la milliardaire et celle de veuves de cheminots au minimum ! Un mécanisme qui s'appuie sur une estimation des prix à venir qui est, le plus souvent inférieure à la réalité, et qui ne prévoit pas de verser le moindre rappel !
- Enfin, l'attaque la plus régressive contre le pouvoir d'achat des retraités, c'est incontestablement l'indexation sur les prix qui creuse l'écart entre l'évolution des pensions et celle des salaires, les retraités ne bénéficiant plus des progrès de productivité. Ce décrochage pensions / salaires engendre un appauvrissement des retraités par rapport aux actifs qui va croissant au fur et à mesure de leur avancée en âge. Ainsi, pour les retraités du régime général qui subissent ce mécanisme depuis la réforme Balladur de 1993, leur perte se situe à près de 20 % ! Et cette mesure touche plus fortement les

basses pensions qui se font, année après année, engloutir par le minimum vieillesse...

Voilà pourquoi nous devons nous impliquer davantage pour dénoncer cette escroquerie qui permet aux caisses de retraite de réaliser de substantielles économies... permettant ainsi aux entreprises de ne pas verser un sous de plus pour les retraites comme l'exige le Medef !

Nous devons exiger avec plus de force un retour à l'indexation des pensions sur le salaire moyen ce qui avait permis de sortir la grande masse des retraités de la misère et de rapprocher leur niveau de vie sur celui des actifs et, n'en déplaise à la CFDT, un retour à la péréquation dans les régimes spéciaux.

Mais comme les économies sont insuffisantes pour faire face à la croissance du nombre de retraités, la revalorisation annuelle des pensions qui avait lieu en janvier, a été reculée au 1er avril en 2009 par Sarkozy, puis au 1er octobre 2014 par la réforme des retraites de 2013, et maintenant Hollande et Valls la renvoie au 1er octobre 2015, soit 30 mois sans la moindre augmentation ! Plus d'un milliard volés aux retraités, c'est un véritable hold-up sur nos pensions, y compris les plus basses... même si les plus basses vont être épargnées... pour faire passer la pilule dans l'opinion publique !

Mais, cerise sur le gâteau, suite à un ralentissement au cours du 2ème semestre 2013, l'inflation officielle n'a été que de 0,7 % alors que nos pensions ont été revalorisées de 1,2 % en avril. Cela signifie que nous aurons eu un trop perçu de 0,5 % qui viendrait en déduction du prochain taux d'augmentation appliqué au 1er octobre 2015 !

Enfin, on ne peut parler de pouvoir d'achat en ignorant la croissance importante des prélèvements ponctionnant les retraités... au profit du patronat et des actionnaires.

D'une part, tous les retraités imposables (soit 71 % des cheminots en pensions directes) ont subi une ponction de 0,3 % au 1er avril 2013 au titre de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA)... une contribution qui risque fort de s'accroître très rapidement pour faire face à la croissance du nombre de personnes en perte d'autonomie.

D'autre part, les retraités ont subi, et vont encore subir en 2014, une aggravation de la fiscalité directe (suppression de la 1/2 part pour les veuves, veufs et divorcés ayant eu un enfant, blocage des tranches, et fiscalisation de majorations enfants), de la fiscalité indirecte (augmentation de la TVA en janvier 2014 et de certaines autres taxes). Cette aggravation va encore amputer de manière très importante notre pouvoir d'achat.

Mais il convient de souligner que ce sera dramatique pour les basses pensions qui vont basculer au-dessus du seuil fiscal de référence, seuil qui permet de déterminer bon nombre d'exonérations : taxe d'habitation, taxe foncière, taxe télé, exonération de la CSG, de la CRDS et de la cotisation Caisse de Prévoyance, sans compter certaines exonérations ou réductions locales...]

Non seulement, il y a lieu de supprimer certains prélèvements tels que la CSG, la CRDS, la CASA, les franchises médicales et autres forfaits en tout genre, mais si une réforme de la fiscalité s'impose, c'est en faveur des ménages et non des entreprises qu'elle doit se faire !

Pour terminer sur ce point, la CGT se doit de dénoncer l'aval donné par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et FO au blocage des pensions complémentaires Arrco-Agirc, et ce pour le moment jusqu'au 1er avril 2015 en application de

l'accord signé en 2013 avec le Medef. Ils ont ainsi ouvert la voie au gouvernement.

Cet accord montre la duplicité de FO et sa connivence avec le patronat. En se couchant une fois de plus devant les exigences du Medef, FO a montré que la préservation de sa présidence du CA de l'Arrco passe avant la défense des salariés actifs et retraités.

Pour défendre notre pouvoir d'achat et montrer à Hollande et Valls notre opposition à leur politique de régression sociale, nous devons tout mettre en œuvre pour faire de la MANIFESTATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE des retraités du 3 juin à PARIS lancée par l'UCR CGT, à laquelle appellent la CFTC, la FGR, FO, FSU,LSR,SOLIDAIRES, UNRPA, une démonstration de force.

Après le 10 avril, le refus de la mensualisation des pensions et la prise en compte des revendications des cheminots demeurent.

Au-delà du maintien du pouvoir d'achat, nous avons des revendications spécifiques à faire avancer : maintien du versement des pensions au trimestre à échoir, relèvement du taux de réversion, mesures d'amélioration du salaire liquidable, augmentation du minimum de pension... des revendications pour lesquelles nous avons déjà mené plusieurs actions, la dernière en date étant celle du 10 avril.

Ces actions, même si elles n'ont pas permis d'imposer la prise en compte de l'ensemble de nos revendications, ont contraint les gouvernements Sarkozy puis Hollande à reculer sur la mensualisation de nos pensions et à organiser un 1er groupe de travail sur les pensions de réversion en juillet 2013.

Notre régime de retraite demeure aujourd'hui le seul à verser les pensions au trimestre "à échoir", même si leur paiement est fractionné.

Sans ces actions nous serions mensualisés comme l'ont été nos camarades des IEG et ceux des complémentaires Arrco-Agirc... mais là c'est avec l'accord de certaines organisations syndicales, y compris de FO.

Le gouvernement a reculé pour 2014 suite à la puissante manifestation du 1er octobre 2013 et du bon résultat réalisé par la CGT lors des élections au CA de la CPR. Mais nous savons qu'il réfléchit à un passage en force pour imposer la mensualisation dès 2015...

On peut s'interroger sur pourquoi un tel acharnement ? Nous savons, et le gouvernement aussi, que certains retraités, le plus souvent pour des questions de gestion, sont favorables à la mensualisation. Nous devons donc tout faire pour leur faire mesurer l'enjeu de cette mesure qui apparaît pour beaucoup comme secondaire.

Camarades, l'enjeu de la mensualisation est à la fois financier et politique.

Ainsi, après l'indexation imposée par les gouvernements de droite, il s'agit pour le pouvoir actuel de poursuivre l'harmonisation de l'attribution des retraites, une harmonisation par le bas évidemment. Son objectif c'est d'aller le plus rapidement possible vers un régime unique afin d'engager une réforme systémique du système de retraite français pour accroître les économies et rentrer dans les clous de la Commission Européenne.

Et pour cela, en 1ère étape il lui faut supprimer le versement au trimestre dans le régime des cheminots et passer à la mensualisation "à échoir", avant de passer la 2ème étape à la mensualisation "à terme échu" comme dans le régime général, c'est-à-dire avec un versement le 8

ou le 9 du mois qui suit... ce qui se traduirait de fait par un mois...sans pension !

Le paiement "à terme échu" permettrait à notre Caisse de retraite de réaliser de substantielles économies financières, et pas seulement sur les intérêts bancaires, mais surtout parce que la pension reste acquise à l'ayant droit au décès du pensionné.

Or, si en 1ère étape avec la mensualisation à terme "à échoir" seul le mois du décès reste acquis, avec la mensualisation "à terme échu", la pension est stoppée au jour même du décès... ce qui permet des économies substantielles !

Le coût du paiement en avance étant financé, comme tous les autres droits spécifiques des cheminots, par le taux de cotisation T2 (11,58 % en 2014), cela explique pourquoi la Direction SNCF est très favorable à la mensualisation... et ce au nom de la compétitivité bien sûr !

Notre organisation est non seulement opposée au fractionnement, mais aussi à la mensualisation, comme à toute mise en cause du taux T2, y compris par transfert partiel ou total à la charge de l'Etat. Ne donnons pas à nos adversaires le bâton pour nous faire battre !

Après la puissante manifestation du 10 avril, malgré la défection de la CFDT, les organisations syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail, et l'association FGRCF ont adressé un nouveau courrier unitaire à Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales, en lui demandant de les recevoir le plus rapidement possible pour examiner favorablement ces questions revendicatives. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse...

La réforme des retraites de Hollande est une réforme régressive.

L'objectif de cette nouvelle réforme est toujours le même : faire payer l'évolution démographique par les salariés et les retraités puisque le patronat ne met pas un sous dans les retraites... à l'exception évidemment des retraites-chapeau des dirigeants d'entreprises !

Or, contrairement aux engagements pris, la réforme des retraites qu'a fait adopter Hollande en procédure accélérée, ne remet nullement en cause les mesures imposées par les précédentes réformes. Au contraire, elle prolonge les réformes libérales engagées par la droite depuis 1993, notamment avec l'allongement de la durée de cotisation... ce qui revient soit à un recul de l'âge de départ effectif pour les actifs, soit à une réduction de plus en plus importante du montant des pensions pour ceux liquidant leur retraite sans avoir accompli cette durée.

Contrairement aux affirmations gouvernementales complaisamment relayées par les médias, cette nouvelle réforme n'est ni juste ni équitable puisque seuls les actifs (surtout les plus jeunes) et les retraités financent un hypothétique retour à l'équilibre du système. En effet, la contribution des entreprises a été compensée par une baisse des cotisations Famille... financée par l'impôt des ménages !

Et ce n'est pas le saupoudrage de mesures positives mais de portée très limitée, ou très floues comme le compte pénibilité, qui va parvenir à rendre la réforme plus "juste". C'est pourtant sur ces mesures que se sont appuyées certaines organisations syndicales, parmi lesquelles la

CFDT, pour soutenir cette réforme qualifiée "de progrès social" et torpiller ainsi l'action impulsée par la CGT.

De plus, cette loi ouvre la porte à d'autres régressions pour les retraités et veuves au travers des discussions à venir telles que l'évolution des droits familiaux prévue à l'article 22 et celle des pensions de réversion prévue à l'article 24 et pour lesquelles il est prévu "de faire évoluer les règles relatives aux pensions de réversion dans le sens (...) d'une harmonisation entre les régimes".

Une harmonisation par le bas bien sûr puisqu'il s'agit notamment de supprimer l'absence de condition d'âge et surtout l'absence de plafond de ressources dans les régimes spéciaux tels que le nôtre !

Mais cette réforme n'est ni une mini réforme comme le prétend la droite, ni une simple réforme régressive parmi d'autres : elle amorce une réforme systémique. En effet, au travers de la mise en place d'un "Comité de surveillance des retraites" composé uniquement d'experts dits "indépendants" et d'un président nommé par le gouvernement, il s'agit d'assurer l'équilibre financier à moyen et long termes des régimes de retraite.

Il s'agit de faire évoluer les paramètres, les critères et les modes de calcul de pensions via les lois de financement de la sécurité sociale et ce sans aucune négociation avec les organisations syndicales.

Sans le dire, et sans réaliser le passage à des régimes par points ou à comptes notionnels comme le proposent la CFDT et d'autres, le gouvernement a engagé une réforme systémique qui change la logique du système de retraite. D'un système "à prestations définies", c'est-à-dire d'un système où chacun sait la pension qu'il percevra car ce sont les cotisations qui s'ajustent aux évolutions démographiques, nous entrons dans un système "à cotisations définies" et donc "à prestations indéfinies", c'est-à-dire dans un système où les cotisations patronales n'augmentent pas. Ce sont les paramètres d'attribution et de calcul des pensions qui s'ajustent aux évolutions démographiques et économiques... comme l'exige le Medef !

Ainsi, chaque assuré va cotiser plus longtemps, donc plus, sans savoir ce qu'il percevra une fois à la retraite... ni pendant sa retraite : tout dépendra de l'évolution de l'espérance de vie !

Mais ce n'est pas tout ! Sous couvert d'une coordination entre les régimes, la mise en place d'un compte de retraite unique pour chaque travailleur constitue un premier pas significatif vers le régime unique !

Ainsi, Hollande poursuit le travail commencé par ses prédécesseurs de droite. Cette réforme, comme toutes celles qui touchent à la protection sociale, s'inscrit dans la construction d'un nouveau modèle social à mille lieues de celui construit à la Libération du pays.

Cette réforme est inacceptable et nous devons continuer à en expliquer son contenu afin de gagner la mobilisation qui nous fait largement défaut en 2013.

Cher(e)s camarades, la situation de la SNCF n'est pas à déconnecter du contexte national et européen comme en témoignent le projet de loi réformant le système ferroviaire et le contenu du budget 2014 qui poursuit les suppressions d'emplois et prépare le bing bang de l'entreprise.

L'année 2013 a été marquée par plusieurs accidents ferroviaires en Espagne, en Suisse et en France avec le

déraillement de Brétigny-sur-Orge qui a fait 7 morts et 30 blessés.

La CGT avait dit qu'elle ne se satisfaisait pas de la version officielle ramenant les causes de ce déraillement à une éclipse baladeuse, ce qui avait permis à Pépy et Rapoport (RFF) de satisfaire la curiosité des médias et de clore ainsi le débat public... sans mise en cause de leur gestion !

En voulant faire toujours plus de travaux, toujours plus d'entretiens avec moins de moyens, les directions de la SNCF et de RFF portent une lourde responsabilité non seulement dans l'accident de Brétigny, mais aussi dans tous les incidents majeurs survenus sur le réseau, tel celui de la ligne Toulouse-Tarbes, et qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques.

La CGT met en cause la rupture de la "chaîne de sécurité" résultant du cloisonnement de l'entreprise imposé par Pépy pour préparer la privatisation et la "vente à la découpe" de l'entreprise ! Ce cloisonnement est néfaste aussi bien pour la sécurité des circulations que pour l'efficacité de la production...

Par ailleurs, on ne peut maintenir un haut niveau de sécurité et de qualité de la production en réduisant sans cesse les emplois.

Or, depuis sa nomination par Sarkozy à la tête de la SNCF, Guillaume Pépy a supprimé plus de 11 800 emplois... ce qui ne l'a pas empêché d'être reconduit par Hollande !

Guillaume Pépy entend poursuivre sa politique en 2014 en sacrifiant à nouveau 2 453 cheminots sur l'autel de la rentabilité financière, dont 500 suppressions exigées par le gouvernement !

Ainsi, en 30 ans, et malgré le rebond de la période RTT, 100 000 emplois ont été supprimés à la SNCF, soit 40 % des effectifs...

Une fois de plus, c'est le Fret qui supportait les suppressions les plus importantes avec un trafic qui a atteint un point bas record avec seulement 18,9 Gtk contre plus de 55 Gtk en 2001. L'essentiel de ces pertes de trafics résulte de transferts à la route : nous sommes loin d'un report modal annoncé par le Grenelle de l'environnement ! Et la suspension de l'écotaxe poids lourds pour satisfaire les bonnets rouges ne va pas aider au report modal...

Dans l'intérêt économique, social et environnemental, le Fret ferroviaire doit être reconnu comme une activité d'utilité publique, le wagon isolé et la messagerie comme un véritable service public attribué à l'entreprise publique SNCF.

Camarades, comme vous le savez dans les prochaines semaines va se jouer l'avenir d'une des dernières grandes entreprises nationales 100% publiques : la SNCF.

La SNCF n'en est pas à sa première réforme d'envergure. Celle de 1997 avec la création de RFF fut la moins glorieuse.

La CGT alertait : « C'est une aberration de séparer la roue du rail ». Nous affirmions que rien n'obligeait à séparer le gestionnaire de l'infrastructure de la SNCF.

17 ans après, tout le monde reconnaît l'analyse de la CGT...

La CGT disait : « Ce sont les cheminots qui vont payer la dette, mais elle va également peser sur la qualité du transport et sur la maintenance du réseau ».

Force est de constater que les 1,7G€ d'intérêts versés chaque année aux banques sont financés sur le dos des cheminots. 1/7ème du temps de travail des cheminots

sert à financer les banques et le réseau n'a eu de cesse de se dégrader.

Une nouvelle réforme du système ferroviaire est nécessaire pour réparer les errements de ces dernières années qui ont été préjudiciables au développement du service public ferroviaire.

Une réforme, oui, mais pas n'importe laquelle : une réforme de progrès social qui contribue à un réel développement du ferroviaire (voyageurs et fret) permettant de répondre aux besoins de la Nation.

Tout le contraire du projet de réforme du Gouvernement qui prépare, sous couvert de l'ouverture à la concurrence, la casse pure et simple de l'entreprise publique SNCF et du statut des cheminots.

Si un simple retour à 1997 ne peut être possible, en revanche, réunifier la SNCF et RFF au sein d'une même entreprise publique la SNCF est indispensable. C'est en plus tout à fait compatible avec les règles en vigueur si l'on prend la précaution de confier la tarification, la répartition et l'attribution des sillons à un service indépendant rattaché à l'Etat.

Le vote en 1ère lecture du 4ème paquet ferroviaire légitime encore plus la proposition alternative faite par la CGT.

Au-delà de la gouvernance du système ferroviaire, la question du financement du ferroviaire est cruciale pour son avenir.

Le système est financé nous disent-ils. Faux !! Il ne peut être dans l'état actuel de la dette qu'au mieux stabilisé. Et encore à quel prix ! Le prix d'une productivité des cheminots (suppressions massives d'emplois, pressions sur les salaires et déroulements de carrière, la santé, les conditions de vie et de travail, les droits sociaux des cheminots...), l'augmentation des péages, la rationalisation de l'offre ferroviaire et la baisse de la qualité et de la sécurité.

La CGT refuse de renvoyer aux cheminots le règlement de la dette. D'ailleurs, la suppression de tous les cheminots ne suffirait pas à la régler.

La CGT l'affirme et le démontre dans sa proposition alternative « la voie du service public » : l'Etat doit et surtout peut assumer sa responsabilité d'aménageur du territoire en reprenant la dette du système ferroviaire qui lui est imputable et en assurant les financements nécessaires à la régénération et au développement du réseau.

L'Allemagne l'a fait en son temps ! La France peut le faire à condition d'imprimer un vrai changement de politique économique et sociale, à l'opposé de l'accélération de l'austérité prônée par le nouveau Premier Ministre.

Le projet de loi gouvernemental, qui devrait être débattu au Parlement dès le 16 juin, est donc inacceptable.

Ce projet de réforme du système ferroviaire est d'ailleurs fortement et massivement contesté par les cheminots. Les nombreuses mobilisations locales, régionales et nationales depuis 2 ans le démontrent.

Le vote des cheminots du 20 mars 2014 qui, à 75%, ont porté leur voix sur les organisations syndicales qui proposent une autre réforme et qui en appellent à leur intervention, le confirme.

Comme vous le savez au travers son projet « la voie du service public », la CGT exige une autre réforme ferroviaire permettant l'amélioration du service public autour d'une entreprise intégrée : la SNCF et la mise en commun de ses

moyens humains et matériels au service de toutes les activités.

Sur le terrain social, il faut ouvrir des négociations salariales et procéder à des augmentations générales significatives avec une première augmentation de 6%. Il faut embaucher au statut le nombre nécessaire de cheminots afin d'assurer dans de bonnes conditions les charges de travail, réintégrer dans l'EPIC SNCF les activités externalisées et améliorer les conditions de travail.

Cela passe bien entendu par l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois programmées dans le budget 2014. Il faut améliorer nos droits en termes de protection sociale et de retraites en revenant sur l'ensemble des réformes depuis 2003.

C'est pour cela que les fédérations CGT-UNSA-SUR-Rail appellent les cheminots actifs et retraités à manifester la semaine prochaine le jeudi 22 mai à Paris, pour imposer une autre réforme du système ferroviaire, un autre avenir de la SNCF sur le terrain économique et social.

Les retraités ont toute leur place dans cette action, penser le contraire serait dangereux.

Qu'ils en aient conscience ou pas, le devenir de l'entreprise et de l'emploi à Statut concerne les retraités... Si l'entreprise explosait, si l'emploi au Statut s'amenuisait, ce sont leur régime spécial de protection sociale (CP, CR, FASS), leurs facilités de circulation, leur accès aux activités sociales qui disparaîtraient !

Il faut donc que chaque retraité prenne conscience que sa situation est liée à celle de l'entreprise et que c'est ensemble avec nos camarades actifs que nous devons la défendre pour préserver nos acquis.

Dans notre entreprise, un autre point mécontente les retraites et veuves cheminots c'est celui des facilités de circulation.

Notamment depuis que Guillaume Pépy a décidé du transfert de leur gestion de la CPRP vers l'agence famille de Marseille (mais en passant par Amiens !), sans y mettre les moyens, en rendant ainsi l'accès aux FC plus difficile.

Conséquences : de nombreuses FC délivrées avec beaucoup de retard, voire toujours pas délivrées, difficultés pour avoir un interlocuteur au téléphone lors du transfert, systèmes informatiques incompatibles, il faut donc reconstituer les dossiers.

Début mars, un courrier unitaire a été envoyé à Guillaume Pépy pour dénoncer ces dysfonctionnements et proposer des solutions pour y remédier. Dans sa réponse le Président si ce n'est de nous informer de la mise en place d'un numéro indigo (gratuit) dans le courant du mois de Mai, ne nous apporte aucune réponse à nos demandes et valide les décisions prises par l'entreprise.

Non seulement Guillaume Pépy s'attaque à la forme mais aussi au fond, avec la suppression et la réduction de certains droits par une nouvelle écriture autoritaire de la réglementation (RH 246).

Mais il ne compte pas en rester là. La Cour des Comptes, comme elle le fait régulièrement, a une nouvelle fois pointé le prétendu manque à gagner pour la SNCF (mais jamais calculé) de ce que les FC représentent. Dans la foulée, Guillaume Pépy a annoncé qu'il souhaitait donc engager une négociation portant sur 3 points :

- Les FC des ascendants,
- La fiscalisation des FC (avantage en nature),
- L'augmentation de la tarification des FC.

Et pourtant, au mois de janvier, en réponse à un courrier, Serge GAYRAUD directeur des services RH SNCF précisait « que ni l'entreprise ni les pouvoirs publics n'avaient l'intention de remettre en question le bénéfice des facilités de circulation aux retraités, même si, à la lumière des travaux de la Cour des Comptes, certains ajustements pourront éventuellement être envisagés ».

Les facilités de circulation, notamment celles attribuées aux ayants droit et aux retraités, sont particulièrement menacées. L'UFR a lancé une pétition "Pensions/Facilités de circulation" que vous avez normalement tous signée et elles seront remises lors de l'action actifs/retraités du 22 mai à Paris.

Sur ce sujet comme sur les autres, le rapport de force est essentiel et peut faire reculer la direction. Comme le montre l'intervention de la CGT qui a permis de préserver les droits des cheminots relatifs aux facilités de circulation internationales que le groupement FIP (les entreprises ferroviaires européennes historiques, dont la SNCF fait partie) a tenté de remettre en cause au printemps 2013.

Cher(e)s camarades, comme vous le savez, les cheminots et cheminotes ont voté pour les CE/DP le 20 mars dernier et c'est par un vote d'adhésion qu'ils ont renouvelé une large confiance vis-à-vis de la CGT.

Le taux de participation à l'élection des Comités d'Etablissement, à 69,37%, certes en recul de 4,47 points, confirme leur attachement au fait syndical.

Les chiffres des inscrits montrent la poursuite de l'évolution du corps social dans l'entreprise :

- Une baisse à l'Exécution : -2490
- Une progression chez les Maîtrises (+1047) et Cadres (+1615), soit +2662.

L'entrée des jeunes dans l'entreprise qui sont de plus en plus nombreux au statut de contractuel, n'ont pour beaucoup pas les repères de la culture du service public, du collectif, et la connaissance du syndicalisme, son évolution.

La transformation sociologique de l'entreprise a une incidence sur le score de la CGT.

L'analyse globale de ce scrutin CE qui traduit un vote politique, illustre dans la période quelques constats :

C'est dans un environnement hostile, complexe que notre campagne s'est déroulée. Sans toute l'énergie déployée par l'ensemble des militantes et militants - le résultat de notre organisation syndicale n'aurait pas été celui-ci. La Direction, en s'engageant activement dans la campagne, avait fait la gageure d'un recul plus lourd de la CGT, pari perdu, le paysage syndical à la CGT n'est pas bouleversé.

Le score de la CGT en pourcentage est convenable mais nous ne pouvons pas minimiser le recul important de nos voix (-4422).

Il y a nécessité de bien analyser partout, de tirer tous les enseignements utiles à notre activité.

Prenons la mesure de la nature et de la finalité du syndicalisme que certains développent.

D'autant que la Direction SNCF, par sa communication, a tout fait pour ces organisations syndicales particulièrement la CFDT, en pesant dans certains endroits bien ciblés sur le vote, notamment chez les cadres.

Vous le savez, seules l'intervention et l'action des salariés, des retraités, des privés d'emploi, sous des formes multiples, permettront de changer la donne.

Montrer qu'il existe des alternatives, les mettre en débat avec les salariés, leur permettre de faire irruption sur le terrain social sont le sens de notre stratégie.

Sur le plan revendicatif, ces 3 dernières années ont été très intenses. Les cheminots retraités se sont très fortement impliqués dans toutes les mobilisations, que ce soit dans les initiatives interprofessionnelles, celles à l'appel de l'UCR, de notre Fédération et bien entendu de notre UFR. Dans nos différentes réunions où nous en faisons l'analyse, nombre de camarades nous rappelant la forte présence des "cheveux gris ou des cheveux blancs".

Nous sommes dans une période où il est de plus en plus compliqué de mobiliser les salariés. Sans aucun doute à cause d'une désespérance sociale due aux promesses de changement non tenues, aux revirements politiques, aux scandales financiers, à la croissance continue du chômage et à la baisse du pouvoir d'achat.

Il faut redonner confiance à une classe ouvrière qui n'y croit plus. Il faut que nous, militants et avec l'ensemble de la CGT nous la convainquions d'adhérer à nos revendications et de la nécessité d'investir la rue pour les gagner.

Pour notre UFR, il n'est pas aisé non plus de maintenir un haut niveau de mobilisation des cheminots retraités. Malgré les difficultés, c'est entre 8 000 et 10 000 cheminots actifs et retraités qui ont participé à chacune des 4 manifestations nationales de ce mandat.

Des initiatives unitaires, mais dont plus de 90 % des troupes se retrouvent sous les banderoles CGT. D'ailleurs, le 10 avril dernier, la défection de la CFDT n'a pas nui au niveau de la mobilisation. Depuis quelque temps déjà, cette organisation était liée à l'unité syndicale avec un élastique et à chaque fois il fallait la rattraper. Cette fois ci, l'élastique a cassé. Le grand écart qu'elle pratiquait notamment depuis l'avènement de Hollande devenait intenable.

Nous pouvons le dire sans prétention, c'est la CGT qui tire toute l'activité unitaire des cheminots retraités, les autres organisations se contentent de suivre et de corriger les quelques fautes d'orthographe que nous leur laissons volontiers dans les multiples courriers envoyés au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé ou encore au Président de la SNCF.

Les cheminots retraités ne sont pas dupes et ils ont largement confirmé leur confiance à la CGT lors de l'élection de leurs représentants au Conseil d'Administration de la CPRP. Puisque la CGT avec 37,89 % des voix arrive largement en tête et creuse l'écart avec la FGRCF qui arrive en deuxième position. Les retraités ont donc conforté la CGT comme première Organisation Syndicale.

Je tiens à remercier l'investissement des directions de nos sections qui ont pris une part prépondérante dans ce résultat et dans la réussite de nos différentes initiatives. Le maillage national avec nos 370 sections, quelquefois de seulement quelques syndiqués y participe aussi.

L'implication des directions des secteurs retraités a aussi permis la réussite des rassemblements régionaux, qui alternés avec les manifestations nationales sont indispensables pour maintenir la pression.

Vous avez aussi répondu présent pour chaque envoi de motions notamment lors de certains Conseils d'Administration de la CPRP SNCF.

Un point où je pourrais avoir une position un peu plus mitigée, est la signature des pétitions.

Fin 2011, les 18 000 signatures contre la mensualisation de nos pensions n'étaient pas à la hauteur, je souhaite ardemment que vous me fassiez mentir avec la pétition en cours, intitulée : "Pensions/ Facilités de circulation".

Lors de notre conférence en mai 2011, ici même, nous avons acté l'idée d'une manifestation nationale pour la mi-novembre de la même année, car les raisons d'agir étaient nombreuses comme par exemple l'avenir de l'entreprise, la question du pouvoir d'achat, le relèvement du minimum de pension ou encore la question des pensions de réversion.

Nous devons mesurer le chemin parcouru sur ce sujet depuis 2011. Même si nos mobilisations ne sont pas gagnantes à ce jour, elles sont payantes. Nous avons résisté à leur volonté de nous mensualiser et nous restons le dernier régime dans ce cas. Nous devons poursuivre ce combat pour gagner un retour à la situation d'origine et notre excellente action du 10 avril doit nous y aider.

Comme elle doit nous aider pour gagner la revalorisation des pensions de réversion et notamment des basses pensions. En juillet 2013, nous avons gagné la première réunion dans le cadre du groupe de travail réversion, promesse de 2 gouvernements successifs. Restant sur le constat et le comparatif avec le régime général, le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé romptait unilatéralement les discussions, renvoyant à la réforme des retraites.

L'action du 1er octobre 2013 et les courriers unitaires ont permis une rencontre avec le représentant du Ministère des Affaires Sociales le 7 février dernier.

Il envisageait que le groupe de travail soit réactivé et proposait la période de fin avril ou la première quinzaine du mois de mai. Lors de notre action du 10 avril, le Ministère ne s'est pas manifesté, l'annonce du 7 février n'avait peut-être pour but que d'affaiblir notre mobilisation.

Un énième courrier unitaire (sans la CFDT) a été envoyé au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé au mois d'Avril pour réclamer en outre une proposition de date et le calendrier de concertation.

Hormis la date, c'est du contenu qu'il nous faut pour répondre à notre revendication que le taux de réversion soit relevé à 60 %, sans condition, avec application immédiate aux cheminot(e)s de la mesure portant ce taux à 60 % dans le régime général pour celles et ceux qui ont moins de 852,39 € par mois.

D'autant que le gouvernement va tenter de faire traîner les choses jusqu'à début 2015, car l'article 24 de la nouvelle loi des retraites promulguée le 21 janvier dernier prévoit que « dans l'année suivant la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport étudiant les possibilités de faire évoluer les règles relatives aux pensions de réversion dans le sens d'une meilleure prise en compte du niveau de vie des conjoints survivants et d'une harmonisation entre les régimes » (fin de citation).

Harmonisation entre les régimes, c'est-à-dire par le bas comme d'habitude. Et avec le risque pour notre régime que

la pension de réversion soit soumise à condition d'âge et de ressources.

L'urgence de la situation dans laquelle se trouvent de nombreuses veuves de cheminots ne peut permettre de repousser toute amélioration à 2015 : 25 % des pensions de réversion sont inférieures à 648 € par mois et 50 % à moins de 754 €. Il nous faut donc des réponses immédiates. Comment vivre avec de tels revenus ?

Ces trois dernières années, nous avons aussi réclamé de bénéficier des mesures d'accompagnement de la première réforme des retraites de 2007, dont n'ont pas intégralement bénéficié un très grand nombre de retraités.

Durant ce mandat, notre activité a existé autour de la réussite des initiatives nationales que l'on a menées.

Je pense que nous avons manqué d'initiatives régionales, locales à partir de nos revendications permettant de rassembler largement des cheminotes, cheminots retraités et veuves autour de leurs préoccupations.

Je pense que dans les débats de notre conférence nous devons échanger sur cette question et en faire un axe de travail pour le mandat à venir. Nos repères revendicatifs sont assez conséquents pour le permettre.

Cher(e)s camarades, le dernier congrès de l'UCR qui s'est tenu à Saint-Etienne fin mars a traité de la structuration de notre organisation autour de la création de syndicat de retraités et aussi de la représentation des syndiqués retraités autour de l'idée un homme égal une voix.

Comme vous le savez, notre UFR a fait part de son désaccord sur ces questions et nous avons fait un amendement qui a été pris en compte. Le débat va continuer notamment au travers la commission fédérale à laquelle nous participons et qui doit faire des propositions au prochain congrès confédéral.

Dans cette commission, nous continuerons à porter notre position car nous pensons que la représentation des retraités un homme, une voix est très liée à la création de syndicat retraités.

Le regroupement de tous les retraités dans une seule structure nous paraît inefficace et même dangereux et ce pour plusieurs raisons :

- D'abord il rompt le lien existant entre actifs et retraités dans les syndicats professionnels, ce qui va se répercuter sur la continuité syndicale car ce sont les actifs qui connaissent les retraitables ;
- Et en plus, sur le plan revendicatif, et notamment sur les questions de pouvoir d'achat ou de financement de la protection sociale, on prend le risque d'aller à une opposition entre actifs et retraités.
- Ensuite, comme les actifs, les retraités sont divers, et on ne peut ignorer les revendications spécifiques de certaines catégories de retraités, notamment celles des régimes spéciaux et celles qui ont des droits à défendre au niveau des entreprises, ce qui est ô combien le cas des cheminots !

Pour nous la question centrale est bien celle du renforcement de notre UFR et de notre UCR et cela ne se réglera pas par une évolution de structure.

Être retraité aujourd'hui c'est pour un grand nombre s'ouvrir les portes d'une nouvelle vie souvent très espérée. Mais une nouvelle vie de 15, 20, 25, 30 ans voire plus à la retraite cela n'a pas que des impacts sur la société. Cela ne bouscule-t-il pas également les schémas de notre pratique, de notre intervention syndicale et de notre organisation ? Faire en sorte de s'adresser aux retraités de tous les âges,

du jeune retraité au retraité beaucoup plus âgé. Voilà un défi qui devient de plus en plus vrai pour notre UFR pour les sections.

Et dans ce cadre, le nombre de nos syndiqués est déterminant et donc pose la question du renforcement de notre organisation syndicale.

Le constat est parlant ; depuis une vingtaine d'années environ, le syndicalisme retraité subit une érosion constante et notre UFR n'y échappe pas malheureusement.

Si l'on fait un bilan sur seulement les dix dernières années, il y a de quoi être inquiet.

Sur la période 2002 / 2012 (on ne peut pas prendre l'année 2013 qui n'est pas encore close) : avec 17100 FNI réglés à la Fédération, nous avons perdu 5751 adhérents par rapport à l'année 2002 (ce qui fait 25,16%) en résumé cela fait un adhérent sur quatre.

C'est surtout chez les pensions de réversion que la perte est importante puisqu'en 2002 nous avons 5747 syndiqués et en 2012 nous n'en n'avons plus que 2558, ce qui fait une perte de 55,48% (plus d'un syndiqué sur deux). Même le taux de syndicalisation baisse ; il était de 7,21% en 2002, il est maintenant en 2012 de 6,13%.

Cela revient à dire que la perte de nos syndiqués est plus importante (en pourcentage évidemment) que la baisse du nombre de retraités et veuves dans le pays. Nous ne pouvons continuer dans cette voie sans mettre en péril l'avenir et le fonctionnement de notre UFR.

L'évolution de nos forces organisées en grand nombre doit être une priorité et être au cœur des débats de notre 17ième conférence. Il nous faudra prendre des dispositions permettant d'améliorer notre qualité de vie syndicale et de stopper cette incessante érosion.

S'il est évident malheureusement que nous avons toujours des décès de camarades, des démissions dues au grand âge avec entrée en maison de retraite, et aussi quelques démissions pour des désaccords politiques, des potentialités existent.

Il faut mettre en place un plan de travail en lien avec le syndicat et l'axer prioritairement sur deux axes ; continuité syndicale et adhésions des retraités.

Continuité syndicale

Actuellement, nous sommes sur la base de conserver cinq adhérents sur dix lors du passage à la retraite, ce qui est largement insuffisant. Nous devons continuer à améliorer notre fonctionnement en lien avec le syndicat de manière à avoir une meilleure connaissance des camarades qui font valoir leur droit à la retraite.

Les potentialités existent ; actuellement en se référant aux chiffres fournis par la caisse, nous avons un plus de 6000 cheminots qui ont 56 ans et plus pour les sédentaires et plus de 51 ans pour les agents de conduite. Dans ces 6000 cheminots, nous avons près de 2400 syndiqués qui ont 56 ans et environ 250 ADC qui ont plus de 51 ans.

Ce qui fait que nous avons actuellement un vivier de 2600 syndiqués qui remplissent les conditions pour être en retraite.

Quels dispositifs met-on en place, en lien avec le syndicat pour contacter ces camarades, avant qu'ils ne soient effectivement en retraite ?

Il est en effet toujours plus difficile, lorsque le camarade est retraité d'aller le voir pour lui proposer de rester syndiqué.

Depuis la dernière conférence de 2011, nous avons mis à disposition des secteurs retraités, en lien là aussi avec le secteur fédéral, un support sous forme de diaporama pour assurer une formation aux retraitables, de manière à ce qu'ils découvrent :

- L'existence du syndicalisme retraité ;
- Les revendications spécifiques ;
- La nécessité d'un syndicalisme retraité.

Nous avons rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de cette formation, de plusieurs ordres mais c'est une réalité très peu de secteurs s'en sont emparés. Pour améliorer cette prise en compte, nous vous ferons des propositions que nous mettrons en débat pendant cette conférence.

Nous avons aussi depuis cette dernière conférence introduit dans les stages fédéraux concernant celui des secrétaires généraux et celui de l'orga, un thème concernant « les retraités dans la société et dans la CGT ». Cela ne sera efficace et visible qu'à moyen terme mais cela devrait permettre une meilleure prise en compte par les syndicats de la place des retraités dans l'organisation et devrait avoir des conséquences positives sur la continuité syndicale.

L'objectif principal est de tout mettre en œuvre, de prendre toutes les dispositions possibles pour que le syndiqué approchant de la retraite se sente concerné par la poursuite de sa syndicalisation au sein de sa section de retraités intégrée dans le syndicat. Il faut arriver à ancrer l'idée que lorsque l'on se syndique, cela ne s'arrête pas lors du passage à la retraite, bien au contraire, de nouvelles revendications apparaissent.

Adhésions, renforcement.

Il est évident que seule la continuité syndicale ne renforce pas la CGT dans son ensemble puisque c'est le passage d'une structure à une autre. Nous devons donc absolument agir en direction des retraités non syndiqués et aussi des retraitables non syndiqués.

Là aussi le potentiel existe :

- Sur les 6000 cheminots retraitables, environ 3350 ne sont pas syndiqués à la CGT.
- Il y a aussi 26000 cheminots retraités non syndiqués qui ont fait confiance à la CGT lors des élections au CA de la CPRP en votant pour elle.

Comment s'organise-t-on dans nos Sections, quelles dispositions prend t-on pour contacter ces retraités, pour avoir le débat avec sur l'utilité du syndicalisme retraité et sur la nécessité de se syndiquer à la CGT ?

C'est un enjeu important, je le répète, mais le renforcement par l'adhésion assurera la pérennité de notre UFR.

Dans les débats avec les sympathisants, il convient de démontrer l'utilité du syndicalisme retraité. Si la retraite est un nouveau moment de la vie, avec d'autres centres d'intérêts, d'autres revendications que celles que nous avons en activité, le lien avec l'entreprise existe toujours à travers les revendications générales ; avenir de l'entreprise publique SNCF, le statut, etc.

Il est certain que si nous n'avons pas le contact avec les retraitables dans l'entreprise, pour certains l'idée de poursuivre la lutte en retraite n'est pas une évidence.

Il nous faut en tenir compte et prendre les dispositions nécessaires en lien avec le syndicat.

Dans cette bataille du renforcement et pour l'investissement des syndiqués, la communication joue un rôle déterminant.

Outre les pages retraités dans la Tribune, nous avons mis en place un bulletin d'information des élus retraités CGT au Conseil d'Administration de la CPRP. La première parution a été mise à disposition des secrétaires de secteurs retraités. Le nombre de bulletins d'information n'est pas limité, il sera en fonction de l'actualité. Ces bulletins doivent être un outil de communication envers nos syndiqués, certes, mais aussi envers les non syndiqués que nous avons contactés pendant la campagne des élections du CA de la CPRP. Ils peuvent permettre de maintenir le contact d'ici les prochaines élections.

De même, les différents courriers du cheminot spécifiques (FASS, perte d'autonomie) sont des outils permettant de mener l'activité et d'apporter les éclairages nécessaires sur les grands dossiers qui nous préoccupent.

Concernant Vie Nouvelle :

A notre dernière conférence, nous nous étions fixés un objectif de 7000 abonnements. Nous avons atteint l'objectif puisque nous sommes à 7087 abonnements c'est bien mais nous avons encore du potentiel puisqu'à ce jour environ 40% des effectifs syndiqués de notre UFR sont abonnés. Mais le défi des abonnements à Vie Nouvelle ne se résume pas à une seule question de chiffres. C'est l'enjeu de toute la presse CGT qui se pose aujourd'hui. Il s'agit avant tout d'un problème politique et de la façon de mener la bataille idéologique qui est rendue difficile sans lire CGT.

La bataille des idées, qui a pris une ampleur considérable, se déroule à tous les niveaux. Le patronat se sent pousser des ailes et est encouragé par le gouvernement qui tend une oreille attentive à leurs revendications.

Attaque contre le code du travail, exonérations de charges que le MEDEF trouve toujours insuffisantes, casse de la protection sociale, remise en cause du SMIC, travail du dimanche etc. sont parties intégrantes de cette bataille des idées. Les médias y prennent d'ailleurs une place importante en relayant de manière bienveillante les propos du Medef.

Face à ce déchainement médiatique, politique, du patronat et de la finance internationale, face à ces manipulations idéologiques, les salariés actifs et les retraités ont de plus en plus besoin d'arguments pour informer et pour convaincre que la seule façon d'imposer des solutions de sortie de crise, c'est la lutte. Et où nos militants, nos syndiqués vont-ils trouver ces arguments, ces propositions, sinon dans la presse CGT ?

La question des abonnements à la presse syndicale doit être prise au même niveau que les questions d'organisation. Prenons donc toutes les mesures utiles pour la diffusion de Vie Nouvelle.

Cher(e)s camarades, j'en arrive au terme de ce rapport. Vous savez que je n'ai pas sollicité un nouveau mandat, ne souhaitant plus mener une activité permanente à ce niveau de responsabilité.

La roue tourne pour tout le monde ... !

Je voudrais vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée pendant ces trois années, pour le chemin que nous avons parcouru ensemble et y associer le Bureau National sortant qui m'a entouré de ses compétences et de sa fraternité et de sa convivialité.

Une nouvelle équipe rajeunie, novatrice et d'expérience va être mise en place, dirigée par un nouveau Secrétaire Général.

Je veux transmettre à Bernard tous mes vœux et plein succès, avec vous dans sa future responsabilité.

Cher(e)s Camarades, l'heure est à la résistance mais aussi à la conquête de droits et d'acquis nouveaux.

Nous avons des ambitions, des objectifs, nous avons une organisation, des militants capables de renverser des montagnes.

Nous pouvons donc regarder l'avenir avec l'ambition de gagner sur nos revendications et c'est cet horizon là ensemble, tous ensemble que nous atteindrons.

Vive notre 17ème conférence,

Vive l'UFR, vive la fédération, vive la CGT.